

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue en présentiel au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 3 mai 2021, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province. Mme Renée Mathieu, dir.gén/sec-trés. assiste en téléconférence.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #5 - Martin Boulanger

Siège #6 - Renaud Gosselin

Est absent: Siège #2 - André Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.

Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés. assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

21-080

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 avril 2021

4 - ADOPTION DES COMPTES

4.1 - Dépenses et salaires d'avril 2021

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 21-412 décrétant une dépense 845 220\$ des travaux d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans l'avenue Ste-Marie et la rue du Moulin, autorisant un emprunt pour en acquitter

7.2 - Location de terre à M. Mario Roy - lot no 4910418

7.3 - Acceptation de soumission: travaux de réfection av Ste-Marie dossier no 201-09992-00

7.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 21-413

7.5 - Délégués: comité d'étude de regroupement avec la municipalité de St-Évariste

7.6 - Mandat de surveillance: travaux av Sainte-Marie

7.7 - Recensement statistique Canada

7.8 - Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes - nomination d'un représentant de la municipalité de Courcelles

7.9 - Location salles organismes 2021

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

9.1 - Engagement de crédits: transport

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

12.1 - Dérogation mineure au 92 rue Principale

13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Achat de matériaux pour le Centre communautaire

13.2 - Engagement de crédits loisirs et culture

13.3 - Engagement de crédits: achat d'un monte personne

14 - VARIA

14.1 - Appui Unis pour la Faune - amélioration de la qualité des populations de chevreuils, de l'expérience de chasse et la mise en valeur des habitats fauniques

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

21-081

3.1 - Séance ordinaire du 6 avril 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

21-082

4.1 - Dépenses et salaires d'avril 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 116 102,49\$ plus 18 557,58\$ en salaires pour la période 4 .

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21-083

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 21-412 décrétant une dépense 845 220\$ des travaux d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans l'avenue Ste-Marie et la rue du Moulin, autorisant un emprunt pour en acquitter

Avis de motion au règlement numéro 21-412 décrétant une dépense 845 220\$ des travaux d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans l'avenue Ste-Marie et la rue du Moulin, autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

Je, soussigné, Gino Giroux, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 21-412 ayant pour objet des travaux de remplacements de conduites d'eau potable, sanitaire et pluviale et travaux de voirie sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Un projet de règlement a été déposé.

21-084

7.2 - Location de terre à M. Mario Roy - lot no 4910418

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour la saison 2021 la Municipalité accepte de louer à M. Mario Roy, agriculteur, la portion de terre inutilisée du lot no 4 910 418 au coût de 500\$ pour la saison de pacage. M. Roy devra installer des clôtures à ses frais pour la portion louée. La location est payable en un seul versement au début de la saison.

ADOPTÉE

21-085

7.3 - Acceptation de soumission: travaux de réfection av Ste-Marie dossier no 201-09992-00

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu plusieurs soumissions suite à l'appel d'offres no 201-09992-00;

ATTENDU QUE l'offre de R.J. Dutil s'avère être la plus basse, conforme;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE la Municipalité retienne les services de R.J. Dutil pour les travaux décrit au devis de réfection de l'avenue Ste-Marie, référence no 201-09992-00;

QU'une dépense de 469 575\$ incluant les taxes est autorisée.

ADOPTÉE

21-086

7.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 21-413

Mme Diane Rancourt, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil le Règlement numéro 21-413 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 18-390 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 21-413 est déposé en conseil.

Conseillère

ADOPTÉE

21-087

7.5 - Délégués: comité d'étude de regroupement avec la municipalité de St-Évariste

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité d'étude de regroupement avec la municipalité de Saint-Évariste de Forsyth;

ATTENDU QUE ce comité sera formé des maires et des directrices municipales des municipalités concernées ainsi que des représentants du MAMH des deux régions administratives et de deux élus par municipalité;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Martin Boulanger

QUE Mme Diane Rancourt et M. Renaud Gosselin soient nommés pour représenter la Municipalité au sein du comité d'étude.

ADOPTÉE

21-088

7.6 - Mandat de surveillance: travaux av Sainte-Marie

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition pour la surveillance des travaux réf appel d'offres no 201-09992-00 sur l'avenue Sainte-Marie;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Gino Giroux

QU'une dépense de 26 400\$ plus taxes soit autorisée pour la surveillance des travaux à venir sur l'avenue Sainte-Marie, le tout tel que décrit à la proposition de WSP en date du 3 mai 2021.

ADOPTÉE

21-089 7.7 - Recensement statistique Canada

Proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: Diane Rancourt

QUE le conseil de la municipalité de Courcelles soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca

Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de collectivité.

ADOPTÉE

21-090 7.8 - Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes - nomination d'un représentant de la municipalité de Courcelles

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, une Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire de la Municipalité, et ce, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE le maire, M. Francis Bélanger soit mandaté par le conseil municipal pour représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de l'année 2021 et qu'il soit autorisé à protéger la créance de la municipalité et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu.

QU'en l'absence du maire, la directrice générale soit autorisée à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

21-091 7.9 - Location salles organismes 2021

CONSIDÉRANT les restrictions de regroupements liées à la COVID-19;

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE pour 2021, la location de salle soit annulée pour les CFQ, l'Âge d'Or et le club Nouvel Horizon.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

21-092 9.1 - Engagement de crédits: transport

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Martin Boulanger

QU'une dépense de 5 000\$ soit autorisée pour diesel, de 500\$ pour accessoires et à prendre au fonds carrières et sablières: 45 000\$ pour 225 voyages de concassé à répartir dans les rangs, plus 3 000\$ de location de marteau hydraulique.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

21-093 12.1 - Dérogation mineure au 92 rue Principale

ATTENDU QUE M. Mario Isabel a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage résidentiel d'une superficie excédent de 16.30 mètres carrés la superficie autorisée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier la demande et nous a remis un avis favorable à la demande;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre
Et appuyé par: Gino Giroux
QUE la Municipalité de Courcelles accorde la dérogation pour construction d'un garage au 92 rue Principale, le tout tel que présenté et déposé à notre service d'urbanisme.

ADOPTÉE

13 - LOISIRS & CULTURE

21-094

13.1 - Achat de matériaux pour le Centre communautaire

ATTENDU QUE des travaux d'immobilisation sont prévus au budget courant pour le Centre communautaire;

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
QU'une dépense de 50 000\$ soit autorisée pour l'achat de matériaux qui serviront à aménager une section pour un monte-personnes au Centre communautaire.

ADOPTÉE

21-095

13.2 - Engagement de crédits loisirs et culture

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
QUE dépense 1 175\$ plus taxes soit autorisée pour l'achat de Techno pieux pour l'installation de l'enseigne Aux Rives du temps.

ADOPTÉE

21-096

13.3 - Engagement de crédits: achat d'un monte personne

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition pour fourniture et installation d'une plateforme élévatrice;

Proposé par: Diane Rancourt
Appuyé par: Renaud Gosselin
QU'une dépense de 25 985\$ plus taxes soit autorisée chez Élévation pour doter le Centre communautaire d'une plateforme élévatrice (monte-personnes).

ADOPTÉE

14 - VARIA

21-097

14.1 - Appui Unis pour la Faune - amélioration de la qualité des populations de chevreuils, de l'expérience de chasse et la mise en valeur des habitats fauniques

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Unis pour la Faune a interpellé la Municipalité de Courcelles afin de lui demander de l'appuyer dans sa volonté de représenter les intérêts des amateurs de chasse, de pêche et de plein air auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et à ce titre, participer aux réunions et tables de concertation en matière de gestion de notre patrimoine faunique et de ses habitats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Courcelles et la région de l'Estrie sont des destinations de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important pour nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE les densités locales élevées de cerfs dans certaines portions de l'Estrie et la baisse de qualité des habitats fauniques entraînent une déprédation accrue des forêts et des parcelles agricoles qui sont observées depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité du cheptel de cerfs sont annuellement régulés par la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par la chasse;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au cerf de Virginie vendu a diminué de près de 26 % entre 2007 et 2019, ce qui entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec et la diminution graduelle d'un outil de gestion précieux pour les gestionnaires de la faune qu'est la chasse;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du MFFP expérimentent actuellement plusieurs modalités de chasse et de gestion des habitats du cerf de Virginie en Estrie, notamment, la restriction de la taille légale des bois, les plans d'aménagement de ravages et des projets pilotes sur la déprédation en milieu agricole qui visent les populations de cerfs, la qualité de leurs habitats et le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a entamé en 2019 une démarche participative élargie dans le cadre de sa Politique Faune et qu'il a déposé son nouveau plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux fauniques font partie intégrante à la fois de l'aménagement du territoire et du développement économique de la région et que le dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués est primordial à la bonne gestion de la ressource ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 55 et 55.1 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (R.L.R.Q., chap. A-18.1) le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs en partenariat avec la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) peuvent inviter toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire à participer s'ils estiment que leur présence est nécessaire pour assurer une gestion intégrée des ressources et du territoire.

Il est proposé par: Diane Rancourt
Appuyé par: Martin Boulanger

ET RÉSOLU

QUE le MFFP et ses partenaires maintiennent les expérimentations sur les modalités de chasse et de gestion des habitats du cerf de Virginie en Estrie, notamment les mesures de gestion innovantes et adapter aux particularités régionales, dans le but de favoriser la qualité des habitats et le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable.

QUE la Municipalité de Courcelles transmette au MFFP et à Table régionale de la faune (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs - FEDECP) la demande de participation de l'organisme Unis pour la Faune (UPF) aux travaux de la TGIRT de l'Estrie.

QUE la Municipalité de Courcelles appuie la demande de participation de l'organisme Unis pour la Faune (UPF) aux travaux de la Table régionale de la faune (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs - FEDECP).

ADOPTÉE

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Et appuyé par: Diane Rancourt
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h45.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.